

DATE DE PUBLICATION : 29 janvier 2014

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M<sup>me</sup> Nathalie AUFAUVRE le 3 décembre 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis LAURETOU, directeur de la Sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis LAURETOU, à M. Gilles LARDY, chargé de mission auprès du secrétaire général et à M. Jean-Charles LARROQUE, adjoint du directeur de la Sécurité, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Sécurité, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAURETOU, de M. LARDY et de M. LARROQUE, délégation permanente est donnée à M. Christian GRILLARD, chef du service Techniques et Procédures, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 50 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, relatif à l'exercice des activités du service Techniques et Procédures, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAURETOU, de M. LARDY et de M. LARROQUE, délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis IUGHETTI, chef du service de Gestion des opérations, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 50 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, relatif à l'exercice des activités du service de Gestion des opérations, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 23 janvier 2014

Nathalie AUFAUVRE